

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE ET
DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN
SUISSE

Réf. : N° 198 /AMPTG/PC/2024

La Mission permanente de la République du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et ds autres Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments au Secrétariat de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et, a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint le rapport annuel du Tchad en application de l'article 7 paragraphes 2 et 3 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

La Mission permanente de la République du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations Internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, les assurances de sa haute considération.



Genève, le 23 mai 2024

**Secrétariat de la Convention sur l'interdiction
de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert
des mines antipersonnel et sur leur destruction**



ÉTAT PARTIE : REPUBLIQUE DU TCHAD

INFORMATIONS MISES À JOUR FOURNIES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7, PARAGRAPHE 2 DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'UTILISATION, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DE MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

SOU MIS LE 15 mai 2024

Période du 1er janvier au 31 décembre 2023

AUTORITE À CONTACTER :

Monsieur Brahim Djibrine BRAHIM

Coordonnateur du Haut-Commissariat National au Déminage

E-mail : djibrinebra08@gmail.com

Mobile phones : +235 66 29 96 86 / 99 84 73 73

1. Mesures d'application nationales

Aucune mesure juridique, administrative ni autre mesure supplémentaire n'a été prise au cours de l'année 2023 pour prévenir et réprimer toute activité interdite par la convention.

2. Stocks de Mines antipersonnel

Comme indiqué dans le rapport de transparence antérieur, L'Etat Tchadien a détruit toutes les mines antipersonnel stockées depuis le 27 Janvier 2003 conformément à l'article 7 de la convention sur les mines antipersonnel. Présentement, aucune mine antipersonnel n'est stockée à la République du Tchad.

3. Mines antipersonnel conservées ou transférées

La conservation ou le transfert des mines antipersonnel est inappropriée en République du Tchad.

4. Zones connues ou soupçonnées de contenir des mines antipersonnel

Le Tchad n'a pas enregistré des nouvelles zones dangereuses en 2023, ce qui fait que les informations précédentes enregistrées dans la base de données sont restées intactes. Ces différentes zones se présentent dans le tableau ci-après

Province	Nombre de zones connues ou suspectes		suspectes en m ²		Superficie des zones connues ou	
	Zones confirmée	Zones soupçonnées	Zones confirmées	Zones soupçonnées		
	Mine	Mine	MINE	MINE		
Borkou	9	8	13 491 891,400	2 271 698,724		
Ennedi	12	2	18 908 366,138	418 023,587		
TOTAL	72	48	56 016433	21 678562		

A présent, **120** zones dangereuses sont enregistrées dans la base de données avec une superficie de **77694995 m²**.

NB : les Mines ne sont pas spécifiées par type (AC ou AP).

5. Libération des terres

Le Tchad souffre d'une pollution très importante que ce soit en mines ou en REG, qui menace la sécurité des civils .En 2023, Sur financement de l'Etat tchadien , les activités de dépollution des champs de bataille ont été menées dans les provinces de l'Ennedi Est , de l'Ennedi Ouest et le déminage dans la province du Tibesti soit une superficie de : **1690943.93 m²**.

Le bilan se présente comme suit :

province	localité	site	Type d'activité	méthode	Engins découverts				superficie	statut
					MAP	MAC	REG	MPC		
Ennedi-Est	Amdjarasse	Bao,wadi-hawar	dépollutio	manuelle	0	0	1150	0	3924m ²	fermé
Ennedi-Ouest	Fada	Widi,birkore	dépollution	NEDEX	0	0	4352	0	m ²	fermé
	Fada	Wadi-ewou	déminage	manuel	03	1	510	0	19.930m ²	ouvert
Tibesti	Kori-bogodi	hadjarmagdoud	déminage	manuel	02	02	205	0	1687000m ²	ouvert
total					05	03	6217	0	1690943.93m²	

6. Caractéristiques techniques des mines antipersonnel

La République du Tchad n'est pas un pays producteur des mines. Cette rubrique n'est pas applicable.

7. État des programmes de reconversion ou de mise hors service des installations de production des mines antipersonnel

La République du Tchad ne produit pas des mines, il n'existe pas un tel programme.

8. Activités Education aux Risques

Dans le cadre du projet national financé par le gouvernement tchadien, les équipes du Haut-commissariat National au Déminage ont mené plusieurs activités d'éducation aux risques dans les provinces de l'Ennedi-Est et Ouest. Le partenaire ONG –MAG a exercé également dans ce domaine dans la province du Ouaddaï.

Le bilan se présente comme suit :

Tableau récapitulatif des activités ER 2023

Opérateur	Province	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Adultes	Enfants	Masculin	Féminin	Total
HCND	ENNEDI	453	123	202	292	576	494	655	415	1070
MAG	OUADDAI	1032	1434	1116	1331	2466	2447	2148	2763	4911
HCND	WADI-FIRA	1053	1398	539	567	2451	1106	1592	1965	3557
	Total	2538	2955	1857	2190	5493	4047	4395	5143	9538

9. Assistance aux victimes

Sur financement de l'UNICEF, 845 victimes ont été assistées dont 485 personnes ont bénéficié de vivres et non vivre. 360 personnes en soin médicaux.

10. Les victimes de mines 2023

Durant l'année 2023, l'Etat tchadien a enregistré 34 victimes dans les provinces du Tibesti et l'Ennedi -Ouest dont 09 morts.

Coopération et assistance

Durant l'année 2023, seul l'ONG- MAG a exercé des activités d'Education aux Risques et Enquête Non Technique. L'accréditation a été donnée par le HCND, autorité nationale de lutte contre les mines au Tchad. Il a assuré le suivi et a mis à la disposition des opérateurs des agents qualifiés pour l'accomplissement de leur tâche.